



Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	17	21

Date de convocation
19 octobre 2022

Date d'affichage
19 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre octobre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, Maire.

Présents : **Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Marcel CHRISTEL, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Denis PHILPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Véronique STOLTZ, Sophie MENZIN et Bruno LÉOTIER.**

Représentés : **Liliane VOYARD** représentée par **Valérie PELLERIN, Anne-Josèphe CHARLOT** représentée par **Laurence FOURNIER, Yohan MULLER** représenté par **Pascal GENET, Julien SEYSSEL** représenté par **Bruno LÉOTIER.**

Absent excusé : **Vincent BLANCHOT**

Denis PHILIPPE a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMAN est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Création d'emploi pour avancement de grade **N° de délibération : 20221045**

Monsieur le maire expose au conseil municipal que monsieur Gilles MATHIS, agent des services techniques, a passé l'examen professionnel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, spécialité espaces naturels et espaces verts et qu'il a été déclaré admis au vu de ses résultats.

Monsieur le maire rappelle la carrière de l'agent :

- Contrat d'avenir de 2013 à 2016
- Nomination stagiaire au 01/08/2016
- Titularisation au 01/08/2017

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que l'agent a été déclaré admis à l'examen d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe,

Considérant le besoin de créer un nouvel emploi, à temps complet, pour nommer l'agent dans son nouveau grade,

Le maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi d'agent technique à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2022 pour les missions suivantes :
 - o Entretien espaces verts et fleurissement
 - o Maintien de l'état de propreté de la commune
 - o Entretien voiries et réseaux
 - o Entretien bâtiments communaux : petits travaux de premier niveau dans plusieurs corps de métiers du bâtiment permettant le maintien en état du patrimoine communal
 - o Préparation et rangement des manifestations communales

Le maire informe que :

- o cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi d'adjoint technique.
- o les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.
- o L'autorité territoriale sera chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder à au recrutement et ou à la nomination.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi seront inscrits au budget.

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	21	21	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Denis PHILIPPE
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

